

- Des activités visant à encourager des jeunes à revenir en formation générale ou professionnelle et à terminer leurs études avec succès.

- L'octroi de bourses d'études à des élèves.

Ce financement ne se substitue pas aux budgets de la commission scolaire.

Ces subventions ne peuvent servir à payer du personnel.

Le comité de sélection pourrait tenir compte du facteur de « défavorisation ».

LIMITE DU FINANCEMENT

Au maximum 50% du projet, jusqu'à concurrence de 5 000\$.

FORMULAIRE DE DEMANDE

Seules les demandes de financement de projet complétées sur le formulaire de demande seront traitées. On peut se procurer le formulaire de demande:

- À la Commission scolaire des Samares au bureau de la direction générale adjointe.
- En laissant un message au numéro de la Fondation : 758-3666.
- En envoyant un courriel à l'adresse:

fondationdessamares@cssamares.qc.ca

ÉCHÉANCIER

Dépôt des demandes à la Fondation des Samares : 1^{er} novembre.

Comité de sélection de projets : du 2 novembre au 1^{er} décembre.

Attribution de fonds : du 1^{er} au 15 décembre.

COMITÉ DE SÉLECTION

Par délégation du conseil d'administration de la Fondation, le comité de sélection de projets est composé du comité exécutif de la fondation et du comité d'attribution de fonds.

REDDITION DE COMPTES

Les responsables des projets retenus devront obligatoirement:

- Compléter un « rapport de réalisation » au plus tard pour le 1^{er} juin.
- Faire connaître l'implication de la Fondation des Samares dans la réalisation de ces projets.

Faire parvenir votre projet à:
Monsieur Michel Pelletier
Secrétaire de la Fondation
Commission scolaire des Samares
4671, rue Principale
St-Félix-de-Valois, (Québec)
J0K 2M0
450-758-3504

Guide de présentation des projets



QU'EST-CE QUE LA FONDATION DES SAMARES?

❶ **Clientèle** : les jeunes de 4 à 25 ans et leurs parents.

❷ **Territoire géographique**: Lanaudière Nord, soient les 4 MRC (D'Autray, Joliette, Matwinie et Montcalm), sauf St-Donat, territoire en grande partie marqué par des indices de défavorisation socio-économiques importants.

❸ **Pourquoi «des Samares»** : parce que le territoire couvert correspond totalement à celui de la Commission scolaire des Samares, ce qui devrait faciliter dans le public l'identification de la situation géographique des projets que la Fondation veut appuyer. Ce nom veut aussi marquer le caractère public du soutien que la Fondation veut favoriser.

OBJECTIFS

❶ Relever le **DÉFI DE LA VALORISATION DE L'ÉDUCATION** aux yeux et dans la pratique des jeunes et de leurs parents,

- pour se développer personnellement et socialement,
- pour améliorer les conditions de vie, et;
- pour maintenir une main-d'œuvre qualifiée dans notre région.

❷ **COLLIGER DES FONDS QUI AIDERONT** à l'organisation et à la réalisation d'activités visant :

- à donner du sens et de l'attrait pour la scolarisation,
- à stimuler la décision de persister jusqu'à la diplomation et,
- à inciter les jeunes à retourner à l'école.

QUI PEUT FAIRE UNE DEMANDE

❶ **LES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT**, qui jouent un rôle important dans l'orientation des établissements scolaires publics, organisant ainsi la vie éducative des écoles et des centres (projets éducatifs, plans de réussites, mesures d'encadrement, activités étudiantes,

collaboration avec les ressources du milieu...). Les directions d'établissement seront le lien de communication de la Fondation pour rejoindre les Conseils d'établissement.

❷ **DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF RECONNUS COMME ORGANISME DE BIENFAISANCE.**

❸ Des **DONATAIRES RECONNUS** par la Loi sur l'impôt sur le revenu, comme les municipalités.

DES PROJETS LIÉS À LA MISSION FONDATION

Subventionner en partie l'organisation et la réalisation de projets dans les volets suivants :

- Des activités de sports, de loisirs ou de culture.
- Des opérations visant à promouvoir la valeur de l'éducation auprès des parents ou des activités visant à aider les parents à s'impliquer dans l'éducation de leurs enfants.